

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 40 / 2021 SERVICE : Politiques contractuelles

**DECISION DU PRESIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT POUR LE RECRUTEMENT
D'UN VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

Vu tableau des effectifs approuvé par le conseil communautaire du 30 septembre 2021,

Considérant le besoin de la Communauté de Communes d'un soutien en ingénierie pour la rédaction d'un Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CRRTE) avec l'État et de façon concomitante pour accompagner l'élaboration du projet de territoire,

DECIDE

- D'APPROUVER le recrutement d'une personne en volontariat territorial en administration pour apporter un soutien en ingénierie à la collectivité afin de rédiger le CRRTE d'une part, et d'accompagner l'élaboration du projet de territoire d'autre part.

Ce poste sera rattaché à la Direction Générale des Services.

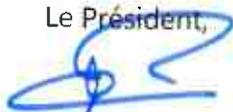
Compte tenu des missions confiées à la personne recrutée, le/la volontaire sera directement concerné/e par la mise en œuvre du plan France Relance.

• DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention de l'État d'un montant forfaitaire de 15 000 € pour le recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration.

Fait à Savenay, le 6 octobre 2021



Le Président,



Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :
ET AFFICHAGE LE :
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU